

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 29 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BOSCHER Marina ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Monsieur Morgan RASLE-ROCHE.

Administrateurs absents à partir de 19h30 ayant donné pouvoir :

Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC à Monsieur Yannick LE GOFF.
Monsieur Joseph THOMAS à Madame Claudine GUILLOU.

En exercice : **25**

Présents : **16**

Absents : **09**

Représenté : **01**

Représentés à partir de 19h30 : 2

Date d'envoi des convocations : **mardi 20 septembre 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2022-09-41	<p style="text-align: center;">CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</p> <p style="text-align: center;">CIAS – DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</p>
----------------	---

A la demande de la DGFIP, et afin d'harmoniser les durées d'amortissement des immobilisations du Budget CIAS et du Budget de l'Ehpad, il y a lieu de délibérer pour fixer les durées d'amortissement pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu le tableau des durées d'amortissement ci-après,

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

FIXE les durées d'amortissement telles que figurant en annexe de la présente délibération,

PRECISE que ces durées s'appliquent pour les biens acquis depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les Budget du CIAS et de l'Ehpad de Pontrieux.

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,



Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bien meuble dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieur à 500 €	1 an
Bâtiments industriels	20 ans
Bureaux	25 ans
Maçonnerie	15 ans
Agencements de Bureaux	10 ans
Agencements légers	5 ans
Peinture-papiers peints (création)	3 à 5 ans
Revêtements de sols (création)	5 ans
20 – Immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
Frais d'études (non suivi de réalisations)	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion	5 ans
Concessions et droits similaires logiciels	2 ans
204 – Subventions d'Equipelement versées	Durée d'amortissement
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études.	5 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers, ou des installations.	30 ans
Subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent .	40 ans
21 Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Plantations d'arbres et arbustes	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	30 ans
Immeubles de rapport	30 ans
Installations générales, agencements, aménagement des constructions	20 ans
Autres constructions bâtiments légers, abris	10 ans
Construction sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Installations de voiries	30 ans
Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	10 ans
Matériels roulants de voirie	10 ans
Autres matériels et outillages techniques	10 ans
Matériels de transport : véhicules légers	5 ans à 10 ans
Matériels de transport : camions et véhicules industriels	4 ans à 8 ans
Matériels de bureau électrique et électronique	5 ans à 10 ans
Matériel informatique	2 ans à 5 ans
Petits mobiliers divers	10 ans à 15 ans
Autres immobilisations corporelles	6 ans à 10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans à 20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ans à 10 ans
Equipement de garage et ateliers	10 ans à 15 ans
Equipement des cuisines	10 ans à 15 ans
Equipements sportifs	10 ans à 15 ans
Signalétique	5 ans à 10 ans